

ESPACE DE TRAVAIL THÉMATIQUE « RÉPONSES À LA MARCHANDISATION (ET FINANCIARISATION) DE L'ACTION ASSOCIATIVE »
Fiche-construction feuille de route 2019/2020

DÉNOMINATION

Deux remarques sur le nom de cet axe de travail :

- le plus explicite est aussi le plus long (donc pas le plus commode) : analyses et luttes contre la marchandisation (voire la financiarisation) de l'action associative.
- à noter la différence/nuance à mettre au clair entre marchandisation et financiarisation : la financiarisation est une forme particulièrement développée (et sophistiquée) de la marchandisation.

CONTEXTE / ENJEUX

La résistance au phénomène de marchandisation du fait associatif est le combat fondateur, inaugural du CAC depuis la création du Collectif en 2010 en [réaction à la circulaire Fillon](#).

Ce travail de résistance a pris, avec le temps, des formes différentes et il a beaucoup contribué à la notoriété du CAC notamment sur la période 2014- début 2017 au moment de l'introduction d'un dispositif nouveau de financiarisation (et donc pas simplement de marchandisation) de l'action associative dans le domaine de l'action sociale : les SIB/CIS.

De nombreuses productions du CAC ont été à ce moment-là remarquées et diffusées (le livret *Quand le social finance les banques et les multinationales* mais pas seulement, [voir ici la page de notre site](#) centralisant la totalité de ces très nombreuses ressources). Elles sont le fruit du travail d'un petit groupe baptisé « groupe SIB » avec notamment Iréna, Gabrielle Garrigue (collectif *avenir éduc'*) et Eric Denoyelle (collectif *pour une éthique en travail social*).

Après le succès de la rencontre *Quelles réponses à la marchandisation du travail social ?* organisée le 13 janvier 2017 à Malakoff, le travail du groupe s'est fait moins intensif (suivi de l'actualité sur les SIB, poursuite de l'analyse sur le fond, interventions pédagogiques pour expliquer les tenants et aboutissants du processus, etc.) malgré une tentative 2ème trimestre 2017 d'une réunion régulière, tous les premiers jeudis soir du mois.

A noter qu'un des enjeux identifiés a consisté à ouvrir le groupe de travail à d'autres acteurs que des professionnels du social pour tenter de comprendre avec une vision transversale comment ce processus se manifeste dans l'action sociale donc mais aussi culture, écologie, média, accès au droit, solidarité internationale, etc.

CHRONOLOGIE DES PRINCIPALES RÉALISATIONS DU CAC SUR CETTE THÉMATIQUE JUSQU'EN SEPTEMBRE 2019.

L'année dernière, entre septembre 2018 et septembre 2019

- Deux ateliers sur le sujet lors de l'université d'été du CAC à Marseille.

À noter : l'un des ateliers a été préparé avec le MES (Mouvement pour l'Economie Solidaire), il s'agissait de compléter l'analyse du CAC qui consiste essentiellement à comprendre comment les associations sont, de plus en plus poussées vers le marché. Avec la loi Pacte et l'introduction de la notion « d'entreprise à mission », la frontière entre structures lucratives et non-lucratives continuent à se brouiller en développant l'affichage d'objectifs sociaux et environnementaux des entreprises.

- Rédaction d'une tribune proposée au Monde (mais non publiée) [Les bénéfices toujours pas net des contrats à impact social](#) en réponse à l'article du 7 mars 2019 intitulée [Les débuts laborieux des contrats à impact social](#).
- *L'investissement à impact social : la recherche d'un modèle économique pour s'appropriier le social*
Texte de JC Boual janvier 2019.

Avant septembre 2018

- Juin 2017 : publication de notre livret signé JC Boual [Bref historique de la protection sociale en France](#)

- Septembre 2016 : (mini-) publication de notre *Lecture critique du rapport KPMG (sur l'évolution des modèles socio-économiques des associations)* [livret présentant une analyse transversale du phénomène de marchandisation-financiarisation]
- Mars 2016 : publication de notre tribune dans Le Monde *Quand le social finance les banques et les multinationales*
- *Septembre 2014 : rapport Sibille*
- 2010 : circulaire Fillon

EN PRATIQUE : LES PROCHAINES ÉTAPES ?

- 2ème quinzaine d'Octobre, atelier « mise en commun des connaissances sur les CIS »

Le manque de transparence et la difficulté d'accéder aux infos sur ces contrats rendent malaisés l'analyse, cependant différents membres/sympathisants du CAC ont récoltés des infos parcellaires qu'il s'agit de mettre en commun pour avoir d'un coup une accélération de la connaissance collective de ces dispositifs (et enclencher l'actualisation de notre travail d'analyse).

- Sur la base de ce premier temps de travail, organiser et structurer la suite du travail de veille informationnelle avec un objectif opérationnel simple : mettre sur pied un « mini-observatoire de l'introduction des SIB/CIS en France » (documentation, description, cartographie, etc.)
- Complémentairement il s'agirait de créer un kit à disposition des acteurs concernés (notamment les travailleurs sociaux ou encore les élus des territoires où se mettent en place les CIS/SIB) d'un kit de documentation « *pourquoi-comment comprendre et contrer les Contrats à Impact Social* ».

Mais la marchandisation ne se résume pas aux CIS/SIB, ainsi :

- Notre objectif consiste à réaliser un travail permettant de rendre compte de l'actualité et de l'évolution de cette marchandisation dans tout un ensemble de domaine en s'appuyant sur des réseaux en « première ligne » :
 - dans le secteur culturel grâce à l'UFISC et Opale notamment,
 - dans le secteur social grâce au *Collectif Avenir Educ* et au *Collectif pour une éthique en travail social*,
 - dans le (sous-)secteur du social qu'est la psychiatrie grâce aux organisateurs de la semaine de la folie ordinaire
 - dans le secteur de la solidarité internationale grâce au CRID, notamment,
 - dans le secteur de l'environnement grâce au FNE notamment,
 - dans le secteur sportif grâce à la FSGT, notamment.

Notre objectif général est qu'en juin 2020, nous ayons collectivement progressé dans la capacité des militants-acteurs associatifs à :

- rendre compte de l'évolution de la marchandisation dans leur secteur et donc sur les manières de la contrer
- identifier les invariants de ce processus de marchandisation (quels que soit les domaines d'activités) mais aussi les spécificités sectorielles
- porter ces analyses davantage sur la place publique pour renforcer les capacités de résistances du monde associatif.

Nota bene : un autre objectif/point d'attention cette année : cerner davantage la manière dont cette lutte contre la marchandisation se joint aussi sur le terrain de la fiscalité des associations.

D'autres pistes de travail ont été évoquées : créer des rencontres « temps de dialogue » pour croiser les points de vue de chercheurs et d'analystes (M. Chauvière, M. Langlet, G. Aubin, S. Celles) avec celui d'acteurs subissant de plein fouet ce processus. Capitaliser ces temps, les diffuser, etc. (peut-être en partenariat avec le média *Lien Social* ?).

AXE DE TRAVAIL THÉMATIQUE « ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITÉS PUBLIQUES »
Fiche-construction feuille de route 2019/2020

DÉNOMINATION

Dénomination stabilisée après quelques tâtonnements notamment lié à l'utilisation de la notion de « politiques publiques ». Finalement, l'un des apports du travail réalisé avec Laurent Fraisse et d'établir une distinction entre action publique et politique publique. Cette nuance permet de souligner davantage l'importance de l'initiative associative.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'AG d'avril 2018 a souhaité la création d'un groupe de travail pour cet axe, complémentaire aux 4 autres axes et permettant ainsi de couvrir l'action transversale des associations.

Cependant cette thématique des relations associations-collectivités publiques est consubstantielle à la création du CAC. Si le Collectif s'est créé suite à une avancée dans la marchandisation de l'action associative (circulaire Fillon), le corolaire à cette marchandisation est l'instrumentalisation croissante d'associations, de plus en plus considérées comme de simples exécutantes de politiques publiques, décidées sans elles.

Ainsi, les objectifs principaux du groupe peuvent être formulés ainsi :

- étudier les apports spécifiques des associations à l'action publique.
- Défendre ces apports mais aussi le principe même de l'action publique.
- Etudier les mutations des collectivités qui portent les politiques publiques et les conséquences de ces mutations sur le monde associatif.
- Travailler particulièrement la notion de co-construction. Approfondir, creuser, préciser les enjeux autour de la co-construction.

CHRONOLOGIE DES PRINCIPALES RÉALISATIONS DU CAC SUR CETTE THÉMATIQUE JUSQU'EN SEPTEMBRE 2019

L'année dernière, entre septembre 2018 et septembre 2019

- Aout 2019 : rédaction par le CAC (JBJ et Adrien Roux) de la fiche 30 du « *Pacte pour la transition* » (*construire ensemble les communes de demain*). Fiche intitulée « *Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique et délibératif* ».
- Juillet 2019 : deux ateliers sur le thème « Co-construire l'action publique entre associations et collectivités publiques, est-ce possible et sous quelles conditions ? » lors de l'UE de Marseille.
- Juillet 2019 : Etude exploratoire sur la place des associations dans « l'éco-système » politique marseillais (travail en cours, non-finalisé).
- Juin 2019 : intervention à l'invitation du collectif inter-associatif « *co-construire à Marseille* » à une rencontre à Marseille pour présenter l'étude sur la co-construction et le résultat de la concertation nationale « pour une politique vie associative ambitieuse ».
- De janvier à juillet 2019 : participation à l'élaboration de la charte des engagements réciproques associations – ville de Paris.
- Mars 2017 : 1ère réunion de travail pour « prototyper » une formation qui pourrait être proposée par le CAC intitulée « *Du bon usage de la subvention* ».

- Janvier 2019 : intervention « grand témoin » lors de la séance d'installation du Comité Local de la Vie Associative de la ville de Malakoff (92). Rédaction du texte intitulé « *Éléments de contexte sur les relations entre associations et collectivités publiques... et questions relatives à la « co-construction » de l'action publique* ».

- Novembre 2018 : co-organisation du colloque présentant l'étude *Co-construire l'action publique : éléments de définition, discours et pratiques* finalisant une recherche-action de deux années menées avec le RNMA, LMA, l'UFISC, le RTES et des chercheurs en science sociale (Laurent Fraisse avec l'appui de J-Louis Laville).

Avant septembre 2018

- Juin 2017 : co-rédaction avec OPALE, le RTES et l'UFISC du livret « *Le guide des relations entre associations et financeurs publics* ».

- Juin 2017 : rédaction de l'étude « Dialogues et coopérations entre associations et pouvoirs publics (cadre et outils pour la participation des associations à l'action publique) » réalisée dans le cadre du dispositif « expérimentation » financé par la DJEPVA.

- Juin 2016 : lancement de la recherche-action sur la co-construction dans le prolongement du colloque organisé par JL Laville sur K. Polanyi.

- Travail de décryptage et d'information au moment de la circulaire Valls – septembre 2015

- Implication (non visible) dans la conception de la charte des engagements réciproques entre l'État, le Mouvement Associatif et les Collectivités Territoriales, signée en février 2014

- Mobilisation pour s'opposer à la circulaire Fillon de janvier 2010.

EN PRATIQUE : LES PROCHAINES ÉTAPES ?

Priorité :

- Conception plan d'action pour faciliter l'implication des associations dans les enjeux liés aux municipales 2020.

[Cf. décision du Conseil d'Administration du 20 mai 2019 « *il se dessine une action particulière prioritaire à mettre en place pour tenir compte des enjeux posés par les municipales au monde associatif. Restera à mettre sur pied un plan d'action correspondant à des objectifs partagés.* »]

Autres chantiers :

- Implication dans la création du CPA Conseil Parisien des Associations (peut être un lieu intéressant d'expérimentation)

- Participation au travail initié par FNE 75 « démocratie et association à Paris »

- Voir les suites à donner à l'étude sur la co-construction (réalisation d'une plateforme ressource en ligne et suivi d'expériences particulières de co-construction)

- Série de rencontres avec réseaux-partenaires prioritaires (Unadel, PSN, RNMA, RTES, CNLRQ, CNFR etc)

NB : il restera une question « stratégique » à laquelle répondre : faut-il chercher à intégrer l'instance d'évaluation de la charte des engagements réciproques ?

ESPACE DE TRAVAIL THÉMATIQUE « DROITS ET LIBERTÉS DES ASSOCIATIONS »
Fiche-construction feuille de route 2019/2020

DÉNOMINATION

« Droits et libertés des associations » ou « droit et libertés associatives » le nom a pas ou peu varié depuis que cette thématique s’est imposée comme thématique importante... Ces derniers temps nous nous sommes arrêtés sur cette dernière dénomination : « droits et libertés associatives » qui nous semblait pouvoir couvrir plus facilement un grand nombre d’initiatives.

CONTEXTE / ENJEUX

Depuis sa création, le CAC analyse comment, *de facto*, la baisse et le changement de nature des financements du monde associatif entravent la capacité d’action et d’initiative citoyenne (dans sa forme associative, mais pas seulement...).

Durant ses premières années d’existences, le CAC s’est beaucoup concentré sur ces questions liées au financement puis, progressivement et notamment à partir de 2016-2017, s’est imposée l’idée qu’il fallait également prendre à bras le corps les problématiques liées aux restrictions des libertés associatives dans leur dimension juridique (et leurs éventuels versants administratifs, règlementaires, etc.).

Comme pour l’ensemble des sujets traités au sein du Collectif, l’optique était de marcher « sur deux jambes » c’est-à-dire de tenir à la fois une analyse critique des évolutions constatées mais également d’être force de propositions, ainsi les leviers constitués par les droits culturels reliés aux approches mettant au centre les droits fondamentaux et les droits sociaux ont été un sujet régulièrement travaillé au sein du CAC.

CHRONOLOGIE ET PRINCIPALES RÉALISATIONS DU CAC SUR CETTE THÉMATIQUE JUSQU’EN SEPTEMBRE 2019

L’année dernière, entre septembre 2018 et septembre 2019

- Août 2019 : Intervention pour présenter le plan d’action de *LA Coalition* lors du festival des arts de la rue d’Aurillac ;
- Juillet 2019 : deux ateliers consacrés à la question des droits et libertés associatives (1ère partie : que nous arrive-t-il ? / 2ème partie : comment réagir?) lors de l’université d’été du CAC à Marseille ;
- Mai 2019 : audition du CAC par une délégation du Comité Économique et Social Européen (CESE) en vue d’un rapport sur les droits humains au sein de l’Union européenne ;
- Mars 2019 : co-conception, co-animation et participation à deux ateliers sur le sujet organisés lors des rencontres Popmind intitulés : « Rétrécissement des libertés dans l’espaces public : on fait le point » et « libertés et espaces publics : savoir, vouloir, agir » ;
- Mars 2019 : création de l’observatoire des libertés associatives réprimées. Le CAC participe à la réunion de lancement avec Alliance Citoyenne, l’institut Alinsky, la coordination Pas sans nous, APPUII, la Fondation Abbé Pierre et Voxpublic ;
- Février 2019 : courrier adressé au Secrétaire d’État G. Attal et remis en mains propres lors d’une réunion au ministère au sujet « des restrictions des libertés associatives et des droits pour les associations » ;
- Janvier 2019 : nous apprenons que notre collectif inter-associatif est retenu parmi les 12 projets financés sur 18 mois par le consortium CIVITATES. Nous commençons les travaux (élaboration d’un plan d’action sur 18 mois) sous le nom de « L.A Coalition Libertés Associatives » ;
- Automne 2018 et hivers 2019 : implication et suivi de « l’affaire GENEPI », rendez-vous de conseils et de soutiens à cette association dans ses négociations-discussions avec le Ministère de la Justice ;

- Septembre 2018 le CAC rejoint le collectif inter-associatif qui répond à l'appel à projet lancé par un consortium de fondations européennes baptisé « CIVITATES » pour travailler, en France, sur la thématique du « rétrécissement de la place de la société civile dans l'espace démocratique ».

Avant septembre 2018

- Juin 2017: prise de position dénonçant l'entrave aux libertés constituée par « la charte du respect des valeurs de la laïcité et de la République » voté par le Conseil Régional IdF présidée par V. Péresse ;

- À partir de juin 2017 jusque courant 2018 : suivi et travail d'animation d'un front inter-associatif pour contrer cette charte et ses conséquences (nous amenant à prendre notamment une part active dans la création d'un collectif « vents d'assos IdF » lequel ne survivant pas à l'année 2017-2018) ;

- À partir de septembre 2017, le CAC rejoint la coalition inter-associative « ON NE SE TAIRA PAS » pour lutter contre les procès-baillons ;

- Juillet 2017 : Atelier sur cette thématique lors de l'UE du CAC à Lyon ;

- Mai 2017: Première note de JCB «la loi Pleven ou les ambiguïtés du droit» (x pages) ;

- Début 2017: Principalement suite aux interventions sur ce sujet du CAC, cette thématique « s'invite » dans les travaux de la concertation nationale « pour une politique vie associative ambitieuse ».

Le CAC rédige plusieurs fiches-proposition et au final, en Février 2019, 2 des 59 propositions du rapport final sont consacrées à cet enjeu.

+ Sur la question spécifique des droits culturels, des droits sociaux et des droits fondamentaux

- Septembre 2019 : article dans la revue « Projet » : *Les droits culturels un chemin vers l'altérité* ;

- Participation du CAC à la « démarche de progrès autour des droits culturels » : membre du comité de pilotage ;

- Participation du CAC à la démarche initiée par l'Ufisc *Culture-commun-solidarité* avec notamment deux interventions lors de la journée de clôture au Sénat ;

- Décembre 2016 : Réponse-contribution du CAC à la consultation européenne sur le socle des droits sociaux ;

- Juillet 2016 : atelier « droits culturels, droits sociaux, droits fondamentaux » à l'UE du CAC à Rennes.

EN PRATIQUE, QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

- Rédaction dans les six mois (février-mars 2020) d'un nouveau livret du CAC visant à avoir une vision globale de la situation (type d'attaques, etc.) permettant de déboucher sur des propositions (avec demande d'abrogations de quelques lois emblématiques, propositions de créations de nouveaux droits, etc.).

Ce travail pourra se nourrir des avancés du travail de l'observatoire sur la théorisation-typologisation des attaques et répression. Ou encore celles portées par *Sherpa* (sur la question de la « recevabilité » et de « l'intérêt à agir » des associations) et celles du Collectif *On se taira pas* (notamment via leur travaux avec la clinique du droit sur les conséquences de la loi sur le secret des affaires) + l'actualité bibliographique dans ce domaine.

- Reprise de contact sur ce sujet avec G. Attal, Djepva (+ suivi relations Défenseur des Droits et CNCDH Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme).

- Mise en place du plan d'action prévue par *LA Coalition Libertés Associatives* (voir détail dans document ad hoc : témoignages, argumentaires, plaidoyers, formations, créations d'outils pour les acteurs associatifs, etc.), et participation aux travaux de l'observatoire des libertés associatives réprimées (publication d'un premier rapport prévu avant fin 2019)

Egalement à noter : échanges possibles avec le CESE Européen dans le prolongement de notre audition de Mai 2019.

ESPACE DE TRAVAIL THÉMATIQUE « TRANSITIONS »
Fiche-construction feuille de route 2019/2020

DÉNOMINATION

« Transitions écologique et solidaire », « Transition », « écologie et transitions »... les dénominations de cet axe ont varié dans le temps et ne sont pas stabilisées...

La réflexion en est au moment où on se demande s'il ne vaut pas mieux baptiser cet espace de travail « écologie et solidarité »... pour éviter le mot « transition » qui est omniprésent et perd de sa substance.

CONTEXTE / ENJEUX

« La conviction que les enjeux écologiques peuvent, à brève échéance, rendre vains tous les efforts pour construire une société solidaire, soutenable et participative explique le troisième axe fondamental à partir duquel nous bâtissons notre projet. La participation des associations citoyennes à la transition écologique, économique et sociale est donc un chantier à part entière dont l'optique, foncièrement politique, consiste à montrer que les différentes dimensions de cette transition sont indéfectiblement liées ».

Cet extrait de la note d'orientation 2017/2020 du CAC montre que depuis son engagement sur ces questions (principalement autour de 2014 et surtout 2015 en amont de la COP 21 à Paris), le CAC a cherché à positionner son travail dans une complémentarité avec celui d'organisations écologistes, sans faire doublon avec elles mais en profitant de la transversalité de son action (et du fait que s'y côtoient des militants de tout domaine) pour faire progresser la conscientisation des enjeux écologistes dans chaque secteur d'activités couvert par le monde associatif...

Programme ambitieux mais si vaste que le flou qui l'entoure cause encore aujourd'hui des difficultés pour bien ajuster une feuille de route sur une approche aussi générale (« tout ce qu'on fait et ce à quoi on s'intéresse concerne d'une manière ou d'une autre la transition vers la société que l'on appelle de nos vœux » a-t-on pu entendre lors de la réunion de lancement d'un groupe « transitions » à l'automne 2018...).

Il semble important de noter d'une part que la « conscientisation des enjeux écologiques » a progressé depuis 2015 et que nos objectifs doivent donc être actualisés. D'autre part, que, dorénavant, si tout le monde est d'accord pour la « transition », les désaccords s'expriment dès que chacun explicite ce qu'il voit derrière ce terme...

Où en sommes-nous ?

En juin 2019, dans la première version de sa feuille de route 2018/2019, le groupe « transitions » définit un objectif général exprimé en ces termes : « *poser l'aspect politique de la transition écologique, la « transition » touche tous les aspects de la société, démocratie, social, culture, biodiversité... et met en cause le système* ».

Avant cela, le groupe avait « imploré » suite à des désaccords (en quelque sorte, nous pourrions dire que certains faisaient partie du groupe « transition » et d'autres du groupe « rupture avec le capitalisme »...). Cette implosion avait au moins permis d'identifier un point d'achoppement dont il faut tenir compte : une réponse différente apportée à la question *jusqu'à quel point le changement de système peut-il se faire en composant avec le système ? (ou pour dire autrement depuis l'intérieur du système...)*.

CHRONOLOGIE DES PRINCIPALES RÉALISATIONS DU CAC SUR CETTE THÉMATIQUE JUSQU'EN SEPTEMBRE 2019

L'année dernière, entre septembre 2018 et septembre 2019

- Août 2019 : rédaction d'une note de lecture sur l'ouvrage de D. Tanuro L'impossible capitalisme vert
- Mai 2019 : réalisation de la fiche « plan d'urgence pour une réelle transition énergétique » dans le cadre de la campagne « printemps des associations citoyennes »

- Avril 2019 : participation à la « grande marche pour le vivant d'Arras » (en amont le CAC avait également participé à quelques réunions de préparation de la marche)
- Janvier 2019 : 2ème réunion du groupe « transitions » pour avancer dans la rédaction d'un possible livret intitulé « processus de transition ou révolution ? » (après cette séance, le groupe s'est auto-dissout)
- automne 2018 : première réunion du groupe Transition avec notamment un temps de rencontre avec Léa Billen (thèse avec MH Bacqué sur les mobilisations écologiques en quartiers populaires) et avec les coordinateurs du « pacte pour la transition »
- Juillet 2018: Présentation du travail du CAC « les chemins de la transition » lors de l'université d'été d'Amiens.

Sur la saison participation importante et permanente au comité de pilotage et à la commission « finance » du Transiscope (au minimum une réunion par mois). En revanche, l'activité du collectif inter-associatif « un million d'emploi pour le climat » a été mise en sommeil, aucune réunion (seulement quelques échanges sporadiques sur la liste de diffusion)

Avant septembre 2018 (principales réalisations uniquement)

- Printemps 2016 : séminaire, rencontre inter-associative « les chemins de la transition »
- Réalisation de 3 répertoires locaux des actions écologiques au quotidien (Sommes, Choisy-Ivry-Vitry et Plaine-Communes) + réalisation d'un document « créations artistiques et enjeux écologiques »
- Eté 2015 : publication du répertoire des actions écologiques au quotidien.

EN PRATIQUE : LES PROCHAINES ÉTAPES ?

Relancer le travail collectif de 6 étapes (3 immédiates, 2 sur le moyen terme dans le courant de l'année et 1 de manière permanente) :

1- Partir de l'actualité

Mode opératoire dans un premier temps : proposer un premier « rendez-vous revue de presse »

2- Partir de l'expression des membres du CAC que ce sujet intéresse

Mode opératoire : mini-interview de sélection de ressources permettant de se connaître mieux, de constituer un corpus de références communes partagées et permettant d'identifier des sujets de préoccupations jugés collectivement comme prioritaires.

3- Organiser et structurer une veille afin de pouvoir éventuellement accompagner des initiatives locales

Mode opératoire : un référent par mobilisation qui puisse rendre compte des actualités à propos d'Europacity, de l'action de FNE 75, du Collectif Bener (72) et de la suite de la marche pour le climat d'Arras.

Deux autres manières moins immédiates de relancer ce travail collectif ont également été identifiées (pistes de travail + à moyen terme) :

4- Permettre d'avancer dans le travail réflexif de fond, pourquoi pas en organisant une « rencontre-dialogue » entre penseurs (D. Tanuro, Descola, R. Keuchian, B. Latour, L. Billen, etc.) et acteurs associatifs (ressourceries, ferme urbaine etc.).

5- Avancer dans la possible production d'un livret basé sur la version zéro du texte Processus de transition ou révolution

Mode opératoire : d'abord réunion des auteurs entre eux puis atelier de lecture critique collective du texte.

6- Consolider la présence du CAC au sein du Collectif inter-associatif qui porte le projet TRANSISCOPE afin de pouvoir plus et mieux utiliser cet outil forgé ces dernières années.